



## Compte-Rendu

### Assemblée du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

tenue le 11 septembre 2012 au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré

Étaient présents :

Messieurs	Raymond Audet	Citoyen Saint-Joachim
	Richard Simoneau	Ville de Québec – Service des travaux publics
	Serge Simard	Conseiller à la Ville de Beaupré
	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency
	Michel Simard	Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Robert Caron	Citoyen de Saint-Tite-des-Caps
	Mario Godbout	Conseiller à la municipalité de Saint-Joachim
	Pierre Dion	Représentant de la MRC
	Slavko Sebez	Santé Publique
Mesdames	Hélène Gravel	Conseillère de Saint-Tite-des-Caps
	Monique Goulet	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Janik Gaudreault	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

Étaient absents :

<b>Monsieur</b>	Marc Dubeau	Représentant de la MRC
Mesdames	Hélène Mc Nicoll	Canyon Saint-Anne
	Sylvie Verreault	Ville de Québec – Service de l'environnement
	Mylène D'Aoust	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

### Ordre du jour

Points à l'ordre du jour	Personne(s) concernée(s)	Durée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	M. Audet	5 min
2. Mot de bienvenue : secrétaire du comité de vigilance	M. Audet	1 min
3. Suivi et adoption du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2012	M. Audet	5 min
4. Suivi environnemental du LEVQ	Mme. Verreault	10 min
5. Suivi du plan d'urgence	M. Simoneau	5 min
6. Suivi des opérations du LEVQ	M. Simoneau	10 min
7. Réunion du comité communautaire de suivi du PGMR et autres comités	M. Audet	5 min
8. Bilan financier	Mme Patoine	2 min
9. Varia		
10. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour		
11. Fin de la rencontre		

	Suivi
<p><b>1. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Présentation de l'ordre du jour par Monsieur Raymond Audet.</p> <p>Le point 2 sera modifié, les membres discuteront de qui assurera le secrétariat à l'avenir. Le point 7 est reporté à la prochaine rencontre.</p> <p>L'ordre du jour est proposé par Jean Landry et adopté à l'unanimité.</p>	
<p><b>2. Mot de bienvenue : secrétaire du comité de vigilance</b></p> <p>Monsieur Audet discute de la problématique entourant le secrétariat du comité de vigilance. Suite à la démission de madame Patoine une autre personne devra assurer le secrétariat du comité. Il est proposé que madame Janik Gaudreault qui siège normalement pour le CRE-Capitale nationale, assure le secrétariat pour la rencontre de ce soir et pour les prochaines rencontres. Cependant, monsieur Audet aimerait mieux que la personne qui assure le secrétariat ne siège pas sur le comité de vigilance. Ainsi, il est possible que Anne Beaulieu siège sur le comité pour représenter le CRE-Capitale nationale et que Janik Gaudreault assure le secrétariat.</p> <p>La majorité des membres ne voient pas de problème à ce que Janik Gaudreault soit responsable des deux rôles.</p> <p>La décision finale sera prise par Anne Beaulieu et Janik Gaudreault.</p>	<p>Les membres du comité seront informés de la décision à la prochaine rencontre.</p>
<p><b>3. Suivi et adoption du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2012</b></p> <p>Élément du compte-rendu à modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la page 4, premier paragraphe, deuxième ligne, les mots «tout est» et «pour» doivent être retirés.</li> <li>• À la page 5, troisième paragraphe, il est écrit «...se passe très bien. Elle souligne qu'il doit y avoir une certaine épaisseur de couvert végétal et que des inspections sont effectuées régulièrement pour avoir un meilleur contrôle. Elle peut confirmer que l'entrepreneur respecte les devis en ce qui a trait au recouvrement de sol.», cette phrase doit être retirée.</li> </ul>	<p>Janik apportera</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• À la page 5, troisième paragraphe, dernière phrase, les mots «se joindra» doivent être retirés.</li> <li>• À la page 8, première phrase, les mots «prochaine rencontre» doivent être alignés avec la phrase.</li> <li>• À la page 8, troisième paragraphe, le mot «voie» doit être remplacé par «voit».</li> <li>• Monsieur Simoneau mentionne que ses commentaires n’ont pas été pris en compte en totalité. Il les transmettra à nouveau à madame Gaudreault.</li> </ul> <p>Le compte-rendu du 12 juin 2012 est adopté tel que modifié par monsieur Robert Caron et adopté à l’unanimité.</p> <p><b>Suivis</b></p> <p>Page 9 : Sylvie Verreault n’a pas encore transmis ses commentaires concernant la mise à jour du site Internet.</p> <p>Concernant le budget résiduel l’Association des amis du cap Tourmente, un courriel a été envoyé au mois d’août par Sylvie Verreault et elle est en attente d’une réponse de Monsieur Marc Dubeau.</p>	<p>les corrections au compte-rendu.</p> <p>Sylvie Verreault transmettra ses commentaires prochainement.</p> <p>Sylvie Verreault demandera si le budget résiduel pourra être réacheminé au comité.</p>
<p><b>4. Suivi environnemental du LEVQ</b></p> <p>Une copie sur disque du rapport sur le suivi environnemental de 2011 a été remise à monsieur Godbout. Le suivi avec le webmestre a été fait et le rapport sera déposé sur le site Internet.</p>	
<p><b>5. Suivi du plan d’urgence</b></p> <p>À l’époque, la Ville de Québec avait demandé trois prix sur invitation pour le mandat du plan de mesures d’urgence, mais finalement la Ville est allée en appel d’offre publique puisque le mandat était plus important que ce qui était envisagé au départ. Les soumissions publiques seront reçues le 17 septembre. La rencontre du comité de sélection est prévue pour le 25 septembre. Le processus devrait être complété le 25 septembre et le contrat devrait être octroyé cet automne.</p>	<p>Richard Simoneau présentera les résultats des appels d’offres à la prochaine rencontre.</p>

## 6. Suivi des opérations du LEVQ

La construction de la cellule cinq a été complétée, elle est maintenant prête à accueillir les matières résiduelles. Les études hydrogéologiques sont en cours en vue de la construction de la cellule 6.

Concernant la problématique sur le réseau de biogaz, la torchère ne fonctionne toujours pas. Le rapport d'expertise du fournisseur de la torchère indique qu'une soufflante plus petite serait nécessaire ; mais, avant d'aller de l'avant, des essais devraient être réalisés au préalable avec une soufflante plus petite. Deux solutions sont possibles:

- La Ville de Rimouski possède une soufflante qui sera installée bientôt. Le fournisseur de la Ville de Québec, Air Science, communiquera avec la Ville de Rimouski pour voir si un partage de la soufflante serait possible afin de réaliser des essais.
- Le fournisseur tentera de voir s'il est possible de faire la location d'une soufflante.

Un membre demande si la torchère est vraiment nécessaire ? Monsieur Simoneau répond que ce n'est pas obligatoire au niveau réglementaire mais que cela fait parti du plan de réduction de gaz à effet de serre de la Ville de Québec. Si la Ville de Québec n'atteint pas ses objectifs de réduction actuellement, c'est en grande partie à cause de la torchère qui ne fonctionne pas.

Un membre demande si cette énergie pourrait être utilisée pour le chauffage ? Monsieur Simoneau répond que la distance est trop grande avec les autres bâtiments aux alentours. Une autre technologie qui se nomme biofiltre, en développement avec le Centre de recherche industrielle, est actuellement en cours d'essai au site d'enfouissement de Beauport afin de filtrer les biogaz. Si le test s'avère positif, peut-être que le biofiltre pourrait remplacer la torchère actuelle dans le futur.

Tout va bien du côté de la station de traitement des eaux.

Le contrat octroyé à Gestion sanitaire M & M pour l'enfouissement sera renouvelé pour 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

Un contrat d'inspection et de nettoyage du réseau des conduites de l'ensemble du lieu d'enfouissement a été adjugé à Nordikeau et le démarrage est prévu pour le 11 septembre 2012. Cette firme possède une caméra spécialisée pour effectuer les travaux. La durée du contrat est de 5 ans.

<p>Les puits pour le suivi environnemental et l'étude hydrogéologique ont été réalisés en juillet.</p>	
<p><b>7. Réunion du comité communautaire de suivi du PGMR et autres comités</b></p> <p>Ce point sera discuté à la prochaine rencontre du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement.</p>	<p>Janik mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre</p>
<p><b>8. Bilan financier</b></p> <p>Monsieur Audet décrit le budget. Une erreur s'est glissée dans le titre du troisième tableau, le titre «11 avril 2012» sera modifié par le «12 juin 2012».</p>	<p>Janik va corriger cette erreur.</p>
<p><b>9. Varia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Audet remercie monsieur Mario Godbout pour avoir assuré le rôle de secrétaire durant la rencontre extraordinaire.</li> <li>• Réponse de la Ville de Québec quant au projet de raccordement entre le sentier Mestachibo et le sentier des caps : Actuellement, avec l'information qu'elle possède, la Ville de Québec n'est pas favorable à laisser passer le nouveau tronçon de sentier sur le terrain du lieu d'enfouissement. Monsieur Simoneau fait la lecture de la réponse de la Ville de Québec.</li> </ul> <p>Un membre demande à qui appartient le terrain jusqu'à la rivière ? Présentement, la Ville de Québec recherche l'information mais Hydro-Québec pourrait avoir une emprise de chaque côté de la rivière. La Ville de Québec souhaiterait que le sentier passe plus près de la rivière mais cette option a été bloquée par Hydro-Québec cette dernière ne voulant pas de marcheur à l'intérieur de leur emprise et que des gens soient visibles dans la falaise à partir des Sept Chutes. Un membre mentionne qu'il y a plusieurs droits de passage qui n'ont pas été acceptés, alors il est peu probable que le projet voit le jour.</p>	

**10. Date de la prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre est fixée au 11 décembre, à 17 h, au restaurant le Montagnais. La rencontre est devancée de quelques heures puisque le comité tiendra son souper de Noël au même moment.

**11. Rencontre levée par Michel Simard à 20h14.**